

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2021 AU FOYER COMMUNAL DE SELOMMES

Selon les recommandations de la Préfecture de Loir-et-Cher
(Car durant état d'urgence sanitaire Covid 19)

Par suite d'une convocation en date du 31 mai 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Selommès se sont réunis au foyer communal, le trente et un mai deux mil vingt et un à vingt heures, sous la présidence de madame le Maire Claire Foucher-Maupetit.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau, Messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : aucun

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris(e) dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- **3bis** - Recrutements d'agents contractuels pour un besoin temporaire.
- **3 Ter** - Tarifs pour les affaires scolaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021
- 3) RIFSEEP pour la filière administration
- 4) Informations sur les dossiers en cours
 - a. Achat de la gare SNCF du 25 mai 2021
 - b. Travaux de l'opération cœur de village : plus-values et moins-values
 - c. Travaux Enédis
- 5) Informations sur demandes de particuliers
 - a. Philippe Guitton
 - b. Marc Pitou
- 6) Compte rendu de la commission environnement
 - a. Aménagement City Parc
 - b. Aménagement des Prasles
- 7) Compte rendu de la commission vie scolaire
 - a. Réunion de transport scolaire à Villarceau
 - b. Personnel communal : création d'un CDD pour le centre de loisirs de juillet ; à savoir 40h par semaine
- 8) Compte rendu de la commission Aménagement de la Houzée

9) Bilan des installations des ruches municipales

10) Compte rendu de la commission Communication

11) Informations EHPAD

- Déménagement : mise à disposition du personnel communal

12) Décisions du maire

13) Questions diverses

- a. Information sur le poste de secrétaire générale
 - b. Organisation des 13 et 14 juillet
 - c. Informations du dispositif PAIS
 - d. Conseil de pôle CATV à Selommès le 16 juin à 18h30
 - e. Réunion le mardi 15 juin à 19h30 pour l'organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin
 - f. Autres
-

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire de séance Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) RIFSEEP pour la filière administration

Vu la délibération 2021/22 du 31 mai 2021

Le RIFSEEP a été attribué à la filière administration à deux agents. Un agent de la fonction à temps plein en animation a eu son poste modifié pour devenir moitié animation et moitié administratif. Le mi-temps administratif n'a pas été mentionné.

Suite à la non attribution au 3^{ème} agent, il faudra modifier, cette situation, à compter du 1^{er} juin 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3bis) Recrutement d'agents contractuels pour un besoin temporaire

Vu les délibérations 2021/23 et 2021/24 du 31 mai 2021

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est parfois nécessaire un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, de remplacer momentanément un agent titulaire ou non suite à un arrêt maladie ou autre.

Généralement, ces remplacements doivent se faire rapidement et de façon ponctuelle afin d'assurer la continuité des services.

Afin de pouvoir pallier à ce manque, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire en cas de nécessité des agents non titulaires prévus par les articles 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiés par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée de Cyril Gomas à 20h25.

3ter) Tarifs pour les affaires scolaires à compter du 1^{er} septembre 2021

Vu la délibération 2021/25 pour la Restauration scolaire 2021/2022

Après délibération du Conseil Municipal, il a été décidé que le prix des repas restera identique à l'exercice précédent ; à savoir un tarif unitaire de 3,63€, un forfait annuel de 508,20€ et 10 mensualités de 50,82€ chacune. Le repas occasionnel sera de 4,49€.

Après vote du conseil municipal de 11 votes pour, 2 contre et 1 abstention.

Vu la délibération 2021/26 pour les tarifs de l'Accueil périscolaire 2021/2022

Après délibération du Conseil Municipal, il a été décidé qu'une augmentation de 2% sera appliquée suivant le quotient familial des parents ; à savoir :

Enfants Scolarisés à SELOMMES

Quotient	Q1	Q2	Q3
Tarif à l'heure	2,54€	3,14€	3,70€

❖ La participation de la CAF sera réduite aux familles

Barèmes des Revenus

Q1	Quotient familial mensuel inférieur à :	899,99
Q2	Quotient familial mensuel compris entre :	900€ et 1199,99
Q3	Quotient familial mensuel supérieur à :	1200

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Vu la délibération 2021/27 pour les tarifs du Centre de loisirs du mercredi 2021/2022.

Après délibération du Conseil Municipal, il a été décidé qu'une augmentation de 2% sera appliquée pour les enfants scolarisés à Selommès et une baisse de 2€ aux enfants hors communes.

Tarif pour enfant scolarisé à Selommès	
Quotient familial	Tarif 2021/2022
Jusqu'à 448	3,80€
De 448 à 1440	QF x 0,00252 + 2,67€
Au-delà de 1440	6,36€
Tarif Autre	
Quotient familial	Tarif 2021/2022
Jusqu'à 448	6,00€
De 448 à 1440	QF x 0,00224 + 5,50€
Au-delà de 1440	9,50€

Prix du repas (12h30-13h) : 3,63€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

4) Informations sur les dossiers en cours

a. Achat de la gare SNCF du 25 mai 2021

La signature de l'acte notarié de l'achat de la gare a eu lieu le mardi 25 mai 2021.

C'est un ancien bâtiment de voyageurs (la ligne Blois – Vendôme a été construite en 1880, on peut estimer la construction de ce bâtiment dans ces mêmes années). Cadastre F 400 3, avenue de la gare pour 22,46 m². L'achat a été réalisé avec les notaires associés Mireille Grandon et Jean-Christophe Bertrand, de Saint Cyr sur Loire (37), représenté lors de la signature par Coralie Clément clerc de notaire de Saint Cyr sur Loire en vertu d'une délégation de pouvoir en date à Nantes.

Le vendeur est la société Fret SNCF ayant un siège social 24 rue Villeneuve, à Clichy (Hauts de Seine).

Le prix d'achat est de 5 000€ + 262,19€ de taxe foncière proratisée pour 435€ sur l'année entière + 1 200€ de frais de notaire soit un total de **6 462,19€**.

Il est demandé par la SNCF de réaliser une clôture le long de la voie dans les 12 mois suivants l'achat de la gare.

b. Travaux de l'opération cœur de village : plus-values et moins-values

Une réunion de chantier est programmée tous les mardis à 14h00. Tous les conseillers sont les bienvenus. Les travaux avancent bien, toutefois il a été découvert un puits de 7m de profondeur, sans eau dedans, sur la place de la mairie qui fait partie du patrimoine. Les dispositions ont été prises pour le sécuriser.

A également été découverte une voute enterrée devant le lavoir. Une étude de réflexion est en cours pour la voute. Madame le Maire propose de faire appel à l'association Résurgence pour avoir leur avis.

c. Travaux Enédis

Les fils électriques de la ligne de 20 000 V au-dessus du plan d'eau et de la vallée de la Houzée ont été supprimés le 20 mai 2021.

Un autre paysage s'offre désormais dans Selommes du plan d'eau au château de Pointfonds.

5) Informations sur demandes de particuliers

Suite à la lecture du message de Philippe Guitton au sujet du parking enherbé rue du bourg neuf, le passage des poubelles a été modifié.

Il y a des soucis de stationnement notamment lors de la présence du médecin à son cabinet médical. Une réflexion est à mener pour la création à l'avenir, d'un parking.

Suite à deux courriers de Marc Pitou, demeurant 20 le Bouchet, concernant l'état de son chemin communal. Des échanges téléphoniques ont eu lieu ainsi qu'une réunion en présence de lui-même, de son épouse et de son fils Emmanuel. Sur place, plusieurs sujets ont été abordés et suite, à cette réunion, un courrier lui sera adressé notamment :

- sur une demande de panneau « voie sans issue » au début du chemin communal pour éviter la présence de camions, faisant demi-tour dans sa cour.
- une demande de taille d'arbre dépassant sur le domaine public pour un voisin.
- une demande d'entretien du chemin privé, sachant que la commune ne peut entretenir et répondre favorablement uniquement pour les chemins publics et communaux.
- un problème d'adressage et notamment d'indications GPS suscitant un problème de localisation.
- une réponse pour les poubelles, amélioration des bacs pour tous les habitants du Bouchet.

6) Compte rendu de la commission environnement de la réunion du 12 mai 2021

La parole est donnée à Isabelle Brillard.

a. Aménagement du City Parc

Elle présente deux devis pour l'aménagement de ce parking.

Elle propose une matinée nettoyage le 12 juin 2021 pour l'entretien des bâtiments publics (château et plan d'eau). Aucune personne ne semble disponible pour gérer cette journée.

Il est proposé de faire appel à un contrat d'apprentissage, de prendre contact avec les écoles (ex : lycée horticole) pour des renseignements, voire Pôle-Emploi. Madame Brillard se propose de les contacter ou de trouver des étudiants.

Les conseillers prennent note qu'il y a 7 ha d'espaces verts à entretenir, Julien Boutard précise qu'il faut de la main d'œuvre pour le désherbage.

La question est posée de faire appel à des sous-traitants ou à un travailleur saisonnier suite à la remarque d'Aurore Collonnier signale qu'un maître de stage doit avoir les qualifications en espaces verts. Madame le Maire souhaite qu'il faille absolument anticiper pour l'année prochaine sur la gestion des espaces verts.

Cyril Gomas se propose de chercher s'il existe un CAP « multi services » auprès des CFA, MFR et le lycée horticole de Blois.

b. Aménagement des Prasles

Trois tables ont été achetées, les anciennes tables sont à desceller ; Philippe dit contacter l'entreprise Tailleur. Le parcours de santé sera réhabilité et les jeux défectueux ou en mauvais état seront enlevés. Il faut le prévoir au budget 2022.

7) Compte rendu de la commission vie scolaire

a. Réunion de transport scolaire à Villarceau

La parole est donnée à Aurore Collonnier suite à la remise de son rapport :

Elle évoque les arrêts actuels pour tous les cars qui, dans le sens Villetrun Selommes, s'arrêtent au même endroit sur la RD111 au niveau de l'abri de bus. Cet arrêt est bien matérialisé et ne pose aucun souci de sécurité.

En revanche dans l'autre sens, il y a 3 arrêts différents :

- pour le car du collège (MOVE REMI), pas d'arrêt cette année mais les années précédentes, il s'arrêtait côté gauche au niveau de la réserve incendie.
- pour la ligne 9, un seul élève inscrit mais qui prend très peu le car. Ce car ne peut entrer dans Villarceau, à cause de son gabarit. Il est obligé de s'arrêter sur la route départementale au niveau d'un chemin de terre, à proximité d'une haie. Cet endroit est dangereux notamment par le passage de véhicules qui roulent parfois à grande vitesse. On va contacter les propriétaires de la parcelle.
- deux arrêts par semaine pour le car de St Laurent qui dessert l'école maternelle et élémentaire. Le stationnement gênant d'un véhicule empêche le car de passer dans le bourg de Villarceau. Il sera demandé au propriétaire du véhicule de ne plus stationner à cet endroit.

Afin d'assurer la sécurité de tous, un panneau sera commandé par les Territoires vendômois puis sera posé, au lieu de l'arrêt unique, situé en face de chez Madame Angélique Brulé.

Un nouvel arrêté sera mis en place en remplacement de l'ancien.

À compter du 1^{er} septembre 2021, la ligne 9 sera supprimée.

L'installation d'un miroir, à la sortie de chez Jérôme Boucher a été demandée pour une meilleure visibilité de la circulation. Cette demande concerne le Conseil départemental.

b. Personnel communal

Création d'un CDD pour le centre de loisirs de Juillet : 40h par semaine. Pris en charge par la CATV, car le centre de loisirs est de la compétence de la communauté de l'agglomération.

8) Compte rendu de la commission Aménagement de la Houzée

La parole est donnée à Philippe Bellanger.

Il précise qu'il est en attente d'un devis pour le bornage autour de la passerelle de Cornevache.

Un rendez-vous a été pris le 1^{er} juin 2021 à 17h30 avec l'entreprise Taillard pour le chemin piétonnier autour du plan d'eau.

Concernant la reprise de la berge sous le pont, Philippe doit demander un avis à la police de l'eau.

Le projet de parking pour camping-car au plan d'eau est à poursuivre et à affiner.

9) Bilan des installations des ruches municipales

La parole est donnée à Maurice Bodin.

L'installation, début mai, de ruches municipales, sera inaugurée dans les semaines à venir.

Elles doivent être reconnues comme des outils pédagogiques.

Ces installations sont financées par le Pays Vendômois à hauteur de 80%.

10) Compte rendu de la commission Communication

La parole est donnée à Nathalie Tondereau.

L'écriture du Selommois, magazine local, est en cours.

Des retours d'articles des associations locales sont attendus.

11) Informations EHPAD

La parole est donnée à Philippe Bellanger.

Pour le déménagement pour la deuxième et dernière tranche, le personnel communal a été mis à disposition.

La commission de sécurité s'est réunie le mercredi 26 mai 2021.

12) Décisions du maire

Accord de location des logements n°2 et 6.

13) Questions diverses :

a. Information sur le poste de secrétaire générale

b. Organisation du 13 et 14 juillet

Isabelle Brillard propose de faire une réunion prochainement avec la commission pour l'organisation des 13 et 14 juillet 2021.

c. Informations du dispositif PAIS

Madame le Maire présente le dispositif de l'association Païs (Plateforme Alternative d'Innovation en Santé)
En cas d'urgence, il faut consulter un médecin, faire le 15. On peut ainsi connaître le médecin de garde dans la journée et le samedi de 8 à 12h. Il y a ainsi possibilité de rendre rendez-vous avec un médecin qui n'est pas notre médecin traitant.

d. Agendas :

- Conseil de pôle CATV à Selommes le 16 juin à 18h30
- Réunion le mardi 15 juin à 19h30 pour organisation des élections départementales et régionales des 20 juin et 27 juin 2021.
- Marché de Selommes le 4^{ème} dimanche de chaque mois.

e. Autres

- Vente d'un terrain du lotissement, signature du compromis de vente signé ce jour, le 31 mai pour le lot n°11. Il reste 2 lots à vendre dont 1 semble intéresser un particulier. Il faut réfléchir à l'acquisition de foncier pour l'agrandissement éventuel du lotissement.
- Informations sur le centre de loisirs de juillet 2021 de la compétence de CATV.
- Certains parents ne peuvent inscrire les enfants d'une même fratrie faute de places suffisantes. Une demande est faite à la CATV pour augmenter les effectifs.
- Informations sur centre de secours de Selommes : une visite du colonel Magny a eu lieu.
- Réunion avec les Maires de Rocé, Villetrun, Faye et les élus de Selommes de la vie scolaire, va avoir lieu. Deux dates sont proposées : le mardi 7 septembre ou le jeudi 9 septembre à 19h30.
- Le conseil municipal remarque que le terrain de la famille Damier, rue de Beauce est à l'abandon. Une demande sera faite au Conseil départemental pour l'acquisition d'une partie de cette parcelle pour l'aménagement de la route départementale.
- Jean-François Lhommeau demande s'il est prévu par la Poste, de mettre des Cédex et de supprimer des boîtes aux lettres. Madame le Maire fait savoir qu'elle est étonnée de cette information mais se renseigne auprès des services postaux.
- Martine Guitton fait savoir que madame Rolande Hervet est étonnée de ne pas avoir eu la médaille du travail. Madame le Maire répond que madame Hervet a prétendu à ses droits à la retraite en 2002. Il est demandé, à madame Hervet, de faire une demande écrite.

La séance est levée à 23h20

Prochaine réunion de conseil municipal le 05 Juillet 2021

